

Fait clinique

Rhinite et asthme déclenchés par l'inhalation nasale d'une solution contenant de la propolis chez une apicultrice

Rhinitis and asthma triggered by nasal inhalation of a spray containing propolis in a beekeeper

Y. Maria

Cabinet des maladies de l'appareil respiratoire, 1, avenue de Chevênes, 74000 Annecy, France

Reçu le 20 mai 2005 ; accepté le 14 juin 2005

Disponible sur internet le 12 juillet 2005

Résumé

Cette observation relate la survenue d'une crise d'asthme dans les suites de l'inhalation d'une solution nasale de propolis chez une apicultrice, qui par ailleurs bénéficie depuis deux ans d'une immunothérapie au venin d'abeille, bien tolérée. La positivité du prick-test confirme la sensibilisation à la propolis. La patiente rapporte des antécédents d'asthme et de prurit cutané lors d'exposition à la poussière de propolis sèche ou bien aux émanations volatiles de la propolis fraîche lors de l'entretien des ruches. Ce cas clinique doit inciter à la prudence lors de l'usage de certaines thérapies alternatives réputées inoffensives, lorsqu'il s'agit de les administrer à des patients allergiques.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

Abstract

We report the case of a beekeeper who developed asthma following nasal inhalation of propolis, a resinous substance obtained from budding flowers by bees. She had tolerated bee-venom immunotherapy for the previous two years. The patient experienced attacks of asthma and cutaneous itching following exposure to dry propolis dust or volatile emanations arising from fresh propolis while working at his beehives. Sensitisation to propolis was confirmed by a positive skin prick-test. This case report points out the need to be alert when atopic patients use alternative therapies that are thought to be innocuous.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Propolis ; Asthme ; Apiculture ; Prick-test

Keywords: Propolis; Alternative medicine; Asthma; Beekeeping; Skin prick-test

1. Observation

La patiente, âgée de 50 ans, est suivie depuis l'année 2000 pour des réactions allergiques mineures au venin d'abeille, elle est apicultrice amatrice, jusqu'à ce qu'en 2003, elle bénéficie d'une immunothérapie spécifique au venin d'abeille du fait de l'aggravation des réactions adverses au venin d'abeille avec apparition d'une urticaire généralisée avec œdème labial et lingual, malaise général.

À l'occasion d'un épisode de rhinopharyngite, la patiente, adepte de « thérapies alternatives », utilise un spray nasal d'« Apropolis », à base de propolis à 1 %, traitement réputé pour ses vertus antiseptiques et cicatrisantes. Dans le quart d'heure qui a suivi, la patiente a ressenti une obstruction nasale sévère suivie d'une gêne respiratoire avec toux et oppression thoracique sibilante, le diagnostic d'asthme a été cliniquement confirmé par l'appel d'un médecin de garde, sans recours cependant au service d'accueil des urgences, la crise étant résolutive sous traitement symptomatique (Prednisolone par voie orale 0,5 mg/kg par jour durant cinq jours, formotérol couplé au budésonide).

Adresse e-mail : yves.maria@wanadoo.fr (Y. Maria).

La patiente reçoit mensuellement 200 µg de venin, ses intradermoréactions sont passées de 10–4 (Avril 2003) à 10–1 (Avril 2005), les RAST IgE de 4,77 Ku/l à 0,71/l (*Pharmacia CAP system*).

Elle n'a jamais présenté de réaction asthmatique lors de piqûres d'abeilles, avant son immunothérapie, qui se révèle d'ailleurs efficace, puisque la patiente a été repiquée de multiples fois par des abeilles sans réactions secondaires.

Mais à plusieurs reprises, la patiente avait constaté une urticaire de contact au niveau des parties découvertes, lorsqu'elle ouvrait ses ruches vers le mois de mai ou de juin, au moment où les abeilles « propolisent » c'est-à-dire ramènent cette substance provenant de bourgeons et d'écorces de certains arbres, substance qu'elles vont transformer en y incorporant de la cire, des sécrétions salivaires.

Enfin, lors du nettoyage de ses ruches l'hiver, au cours d'une opération de grattage des cadres de la ruche, cette opération dégagant de la poussière de propolis, la patiente a présenté une crise d'asthme retardée de quelques heures, et cela à plusieurs reprises.

La fonction respiratoire de la patiente est normale en dehors des crises.

L'enquête allergologique n'a pas révélé de sensibilisations aux pneumallergènes courants, en particulier polliniques. Le prick-test réalisé au travers de la propolis va se révéler positif à 4 mm pour un témoin phosphate de codéine à 5 mm. Le prick réalisé au travers de la solution nasale contenant 1 % de propolis est négatif.

2. Discussion

La propolis fabriquée par les abeilles sert à colmater trous, fentes et fissures afin de rendre la ruche hermétique, et se trouve amassée en partie à l'entrée de la ruche, d'où l'origine vraisemblable de ce terme « à l'entrée de la ville... des abeilles », le trou de vol de la ruche étant calibré par cette substance, qui par ailleurs sert à vernisser les surfaces intérieures de la ruche et à recouvrir les nouveaux rayons et l'intérieur des cellules avant que la reine ne vienne pondre, ce qui constituerait une désinfection efficace.

Une recherche d'informations sur la propolis par le biais du moteur de recherche Google, en y associant le mot asthme confirme la popularité de ce produit utilisé depuis des millénaires pour ses vertus antiseptiques, voire même antibiotiques, fongicides, anti-inflammatoires, on lui crédite

également une action bénéfique sur certains processus immunologiques, et d'une manière générale, on lui concède une parfaite innocuité, allant jusqu'à la proposer comme traitement de la rhinite pollinique et de l'asthme...

Cela étant, une étude en double insu provenant de l'université du Caire, a révélé un bénéfice significatif de l'administration de propolis en supplémentation alimentaire quotidienne durant deux mois, chez des asthmatiques de gravité légère à modérée. Les critères de jugement étaient représentés par la baisse significative des crises d'asthme nocturne par semaine, l'amélioration des paramètres fonctionnels respiratoires, la baisse de cytokines pro-inflammatoires, l'amélioration clinique étant attribuée à la présence de dérivés de caféine dans l'extrait utilisé [1].

L'asthme à la propolis ne semble pas fréquent. Rhinite et asthme déclenchés par l'exposition à la poussière de ruche ont été rapportés par Bousquet, chez des apiculteurs, de même que de l'eczéma de contact à la propolis [2].

Une mention prudente est rapportée en Belgique, dans le « Farma-Compendium » concernant un sirop stimulant contre les rhumes et autres « coup de froid », le « Propex » contenant une solution alcoolique à 10 % de propolis, qui contre-indique son administration aux personnes allergiques du monde de l'apiculture ainsi qu'à celles souffrant d'asthme et ce en raison de la présence de propolis.

Un article récent de cette revue montre que l'utilisation de produits diététiques et médicinaux ne met pas à l'abri de risques allergiques [3], cependant habituellement il ne semble pas exister de lien direct entre la sensibilité au venin d'abeille et la sensibilité aux produits dérivés de l'abeille (gelée royale, pelotes de pollens) [4,5].

Références

- [1] Khayyal MT, el-Ghazaly MA, el-Khatib AS, Hatem AM, de Vries PJ, el-Shafei S, et al. A clinical pharmacological study of the potential beneficial effects of a propolis food product as an adjuvant in asthmatic patients. *Fundam Clin Pharmacol* 2003;17(1):93–102.
- [2] Bousquet J, Ménardo JL, Michel FB. Allergy in beekeepers. *Allergol Immunopathol (Madr)* 1982;10(5):395–8.
- [3] Dutau G. Le risque allergique des produits diététiques et médicinaux. *Rev Fr Allergol Immunol Clin* 2004;44:634–45.
- [4] Chivato T, Juan F, Montoro A, Laguna R. Anaphylaxis induced by the ingestion of a pollen compound. *J Invest Allergol Clin Immunol* 1996;6(3):208–9.
- [5] Thien FCK, Leung R, Baldo BA, Weiner JA, Plomley R, Czarny D. Asthma and anaphylaxis induced by royal jelly. *Clin Exp Allergy* 1996;26(2):216–22.